L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX : Rue de Chartres No 73

NOUVELLE-ORLÉANS, JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE 1877.

51me Année.

DUFOUR & LIMET,
PROPRIÉTAIRES-ÉDITEURS.

NOUVELLE ORLEANS:
JEUDI MATIN, 29 NOVEMBRE.

Le nouveau ministère français devant les Chambres.

La séance du 24 novembre.

Nous ne savons si c'est à l'interruption des lignes télégraphiques, samedi, ou à la négligence de l'agent de la presse associée, que nous devons d'avoir été privés des dépêches suivantes que nous trouvons dans les journaux de New York. Le télégraphe ne nous avait transmis que le vote.

SÉNAT.—DÉCLARATION MINISTÉRIELLE.

Versailles, 24 novembre.—Dans la séance d'aujourd'hui au sénat, le général Grimarest de Rochebonet, président du conseil et ministre de la guerre, a fait la déclaration suivante :

" Par suite de la récente discussion à la chambre des députés, le président Mac Mahon a confié le ministère à des hommes étrangers aux luttes politiques. Ils observeront fidèlement les lois et prêteront au maréchal l'appui qu'il demande pour faciliter les affaires commerciales et les préparatifs pour l'Exposition.

"Nous respecterons et ferons respecter les institutions républicaines qui nous régissent. La constitution passera intacte de nous à nos successeurs quand le président Mac Mahon jugera opportun de nous remplacer par des ministres parlementaires. Nous comptons sur votre concours dans notre œuvre d'apaisement."

CHAMBRE DES DÉPUTÉS. — INTERPELLATION DE LA GAUCHE.

M. Lepelletier, ministre de la justice, a lu la même déclaration à la chambre des députés. Aussitôt après la lecture de ce document, M. de Marcère, au nom de la gauche, a interpellé le ministère touchant sa formation.

M. Welche, ministre de l'intérieur, a demandé l'ajournement de l'interpellation à lendi; mais la chambre a décidé qu'elle passerait immédiatement à la discussion.

M. de Marcère prétend que le cabinet représente le pouvoir personnel et non parlementaire. "Mieux vaut, ajoute-t-il, dire la vérité au maréchal et épargner une nouvelle crise au pays."

M. Welche défend les droits constitutionnels du maréchal.

M. Jules Ferry demande au nom de la gauche que la chambre considère que le ministère par sa composition est la négation des droits nationaux de la loi parlementaire, et qu'il ne peut qu'aggraver la crise qui frappe si cruellement le commerce depuis le 16 mai, et qu'elle affirme sa volonté de ne pas entrer en relations avec ce ministère.

Cette motion est adoptée par 323 voix contre 208; une proposition présentée par un député bonapartiste et demandant l'ordre du jour pur et simple avait été rejetée auparavant par un vote semblable.

GRAND DINER MILITAIRE A L'ELYSÉE.

DÉCLARATIONS IMPORTANTES DU MARÉCHAL MACMAHON.

Paris, 25 novembre.—Un grand dîner militaire a été donné samedi à l'Elysée. Les généraux De Rochebouet, l'Admirault, de Gallin et autres étaient présents.

Le *Moniteur* raconte qu'à la réception qui suivi le dîner, le président Mac-Mahon s'est déclaré à plusieurs reprises en faveur d'une politique de résistance, disant que la Chambre avait répondu à ses ouvertures de conciliation par une violente déclaration de guerre. Toute concession de sa part équivaudrait à une capitulation. Son devoir, sa dignité, son honneur exigent qu'il reprenne son attitude de résistance.

Le président Mac-Mahon, en conseil de cabinet ce matin, a exprimé des résolutions semblables, mais il a insisté pour que les ministres continuent à assister aux séances de la Chambre.

On croit que le Sénat sera invité à se prononcer sur la constitutionnalité du vote de samedi à la Chambre. Le gouvernement croit que le vote est contraire à la disposition de la Constitution qui permet au Président de choisir des ministres qui ne sont pas membres de la Chambre.

SÉNATEUR ÉLU.—Une dépêche dit que M. Grandperret, dont l'élection comme sénateur inamovible, avait été annulée, a été réélu le 25.

EL CRONISTA de New York, a annoncé dans son numéro du 24 novembre, qu'il ne paraîtra plus. Il a transféré ses annonces à *Las Novedades*, qui s'engage à remplir les conditions des marchés conclus entre les négociants et son ancien confrère, et promet aux abonnés de celui-ci de se montrer digne de leur appui.

Las Novedades est un excellent journal quotidien, dont l'existence datée d'un an et demi; il est rédigé avec talent et préconise, avec autant de zèle que de modération, les mesures qu'il croit de nature à servir les intérêts de l'Espagne et de ses colonies.

UN HOMME DÉTERMINÉ.

Il y a deux ou trois jours, un officier de police faisant sa ronde près la rue du Canal, observa un individu qui se tenait sur les marches de la porte d'un petit bureau et il continua à l'observer dans la même situation pendant plus de deux heures. Le policier pensa qu'il était assez extraordinaire qu'un homme se tint en cet endroit pleineurs heures, dans une nuit froide, et raisonnant comme tous les patrouilleurs le font naturellement, il conclut que cet homme était ou un ivrogne ou un fou. Dans l'un ou l'autre cas, il fallait l'interroger et au besoin l'appréhender au collet.

En conséquence, il s'approcha de l'individu et lui demanda ce qu'il faisait là et s'il comptait y rester encore longtemps. L'homme aussi éveillé qu'un amoureux attendant sa belle lui répondit : "Monsieur, c'est ici un bureau de loterie et je vais attendre jusqu'à ce qu'il s'ouvre le matin, car je veux avoir une poignée de billets pour le tirage du 11 décembre, et j'ai peur, si je ne tombe dessus le premier, qu'il n'en reste pas pour moi." Le policier se retira content.

Le tirage, dont il s'agit, est celui qui aura lieu sous le contrôle et l'inspection des généraux Beauregard et Early, et dont le prix capital est de $100,000.

Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.
Les lots payés en plein.

LA PRÉTENDUE DÉFECTION DES SÉNATEURS CONSTITUTIONNELS.—*Le Français* signale les racontars inexacts des feuilles radicales sur les délibérations prises à la suite de la démarche faite auprès du maréchal, par les délégués du Sénat. On a parlé d'un groupe de vingt-un constitutionnels, de la parole portée par M. Béraldi, etc., etc. D'abord, M. Béraldi ne s'est pas fait l'interprète de ce prétendu groupe et n'y appartient même pas. Puis, ce sénateur n'a nullement fait le discours qu'on lui prête. Il a prononcé quelques paroles qui n'ont ni l'étendue, ni l'importance que supposent les feuilles de la gauche :

"De ces conférences, il est ressorti seulement ce fait : c'est que les constitutionnels étaient décidés, quoi qu'il arrive, à ne jamais se séparer de la majorité conservatrice, réservant seulement de faire valoir dans le sein de cette majorité leurs vues particulières sur la meilleure conduite à suivre. C'est dans ce sens notamment que M Bocher s'est exprimé avec la plus grande netteté, et il a immédiatement conformé sa conduite à ses paroles en s'associant à la démarche faite auprès du maréchal."

NECESSITE D'UNE ENTENTE EN FRANCE.

Une voix impartiale.

Au milieu du désarroi jeté dans les esprits en France par la situation politique, et des déchaînements de colère des organes de parti, on entend encore quelques voix qui plaident la conciliation. Plusieurs des journaux qui ont toujours soutenu le maréchal conseillent un arrangement; malheureusement, on ne trouve pas la même disposition du côté de l'opposition qui veut "tout" ou menace de la révolution. Voici, cependant, une opinion impartiale exprimée en faveur de concessions réciproques.

La *Revue des Deux Mondes*, publication dirigée dans un esprit libéral mais modéré, a blamé la première dissolution et n'a pas épargné les critiques au ministère de Broglie. Dans un remarquable article, M. Ch. de Mazade (dans le numéro du 1er novembre de la Revue) expose la situation telle qu'elle résulte des deux scrutins du 14 et du 28 novembre, et après avoir dit que les six mois de troubles que la France vient de traverser, n'ont abouti qu'à aggraver l'état de chosse qui existait à la veille du 16 mai, il indique ce qu'il considère comme le devoir du Président et de l'opposition. Tous ceux qui s'intéressent à la France liront avec plaisir ce résumé impartial des deux faces de la situation.

Remettre un peu d'ordre dans cette confusion, dégager la vérité des choses et les éléments d'une politique possible de toutes les excitations factices, de toutes les combinaisons chimériques ou extrêmes, reconstituer une situation régulière, préparer la paix par l'armistice de la prévoyance et du patriotisme, c'est là aujourd'hui une œuvre aussi difficile que nécessaire. Assurément, si dans tous les camps on prétend rester sous les armes, redoubler de violents défis entre vainqueurs et vaincus des élections, si on veut s'abandonner à toutes les animations de la lutte, même après que la lutte est finie ou du moins sensiblement modifiée, ce ne serait pas seulement une œuvre difficile, la question deviendrait à peu près insoluble. Au premier moment, il peut en être ainsi. Ceux qui se croient intéressés à pousser la guerre à fond ne manquent pas de tous les côtés, c'est possible. Si le gouvernement est resté assez silencieux depuis le 14 octobre, s'il a gardé une certaine réserve après tout peu disposés à accepter du premier coup, tant que d'autres combinaisons seraient possibles; ils ne recueileraient pas sans doute dans une nécessité pressante le jour où on leur demanderait leur concours comme acte de dévoûment. L'essentiel serait que ce ministère, au lieu de paraître accepter un rôle diminué, fût au contraire un sentiment élevé de sa mission et qu'il ne craignît pas d'exposer sans détour aux chambres la raison de son existence. La chambre des députés elle-même comprendrait des hommes qui, avec la responsabilité de leur caractère et de leur position, pourraient lui dire; "Nous ne venons pas devant vous pour représenter un échec à votre dignité et à vos droits, qui restent entiers; nous ne venons pas nous prêter à une transaction du pouvoir exécutif et d'une autre assemblée. Etrangers à tout ce qui a créé cette situation difficile que vous connaissez, que nous importe pas à examiner, nous vous portons la paix entre les pouvoirs par la garantie inviolable de la République et de la constitution, par l'assurance d'une impartiale expédition des lois, par la sécurité, quand vous faites des lois, nous les exécuterons, notre concours vous est acquis. Notre politique est d'administrer le pays par la légalité et dans la légalité. Nous sommes les gérans sûreurs et dévoués d'une trêve nécessaire pendant cette année, où la France a besoin de paix pour le succès de cette exposition universelle que tout le monde attend."

Ce qui est certain, c'est qu'à défaut de ces combinaisons, qui sont des formes de transaction et d'apaisement, il ne resterait plus pour le pouvoir exécutif qu'une persistance décisive dans ce qui est ou qu'on croit pas de plus dans cette voie; mais alors on n'est plus une solution, c'est le commencement des aventures.

A la vérité, tout peut dépendre aussi de ce que fera le parti républicain, de l'attitude qu'il va prendre, de la ligne de conduite qu'il suivra, et de la part de toutes les fractions, de tous les groupes républicains ce serait une méprise singulière de ne pas tenir compte de la gravité de la situation, de ne pas comprendre qu'ils sont comme tout le monde à un moment décisif. Rien n'est plus facile sans doute que de se retranscher dans le sentiment de la victoire, de revendiquer le pouvoir comme un droit, de présenter sans cesse la majorité républicaine sortie des élections comme l'unique et souveraine négation de toute chose. Et après? C'est là un thème de polémiques et de discours, ce n'est pas une politique, et lorsqu'on s'est justement élevé contre le système qui consiste à gouverner avec le sénat seul malgré la chambre, ce serait une prétention étrange de vouloir gouverner avec la chambre seule contre le sénat, — de notre chambre actuelle, — et de ne pas reconnaître que la question est bien plus compliquée exactement ce qu'elle est pour tout le monde. Il s'agit de savoir s'il y a dans la majorité républicaine, dans les fractions modérées de cette majorité, assez de patriotisme et de sagesse pour se prêter aux transactions possibles, aux tempéraments nécessaires, ou si les violens l'emporteront, dédaignant des concessions, poussant à fond la guerre non plus seulement contre le système du 16 mai, contre le ministère, mais contre le maréchal lui-même. En un mot, il faut choisir entre la violence et la politique.

Si les républicains sont décidés à ne plus s'arrêter, à aller jusqu'au bout de leurs prétentions, on peut dire d'eux ce qu'on dit des fauteurs de guerre civile de nombreux contrarants : ils entrent dans les hasards, c'est le commencement des aventures, et avec les aventures il n'y a point à raisonner. La force décide, c'est à chacun de savoir ce qu'il fait, ce qu'il peut, surtout ce qu'il attend le lendemain. Vous accusez les autres de mauvais desseins contre la constitution, et vous ne parlez vous-mêmes que de la détruire et de lui infliger un premier échec; vous avouez naïvement la pensée de rendre la position tellement intolérable au maréchal qu'il soit obligé de se démettre, — ce qui n'est qu'une violence déguisée, ou une forfanterie irritante pour digne d'hommes sérieux. Vous ne voyez pas que, selon le mot vulgaire, vous faites le jeu de vos adversaires et vous leur donnez des armes. A quoi donc a servi jusqu'ici la violence sous toutes les formes? Elle n'a jamais été qu'une manière de tout compromettre et de tout perdre.

Et qu'on se le rappelle bien : si la dernière chambre a pu offrir un prétexte plus ou moins plausible, plus ou moins spécieux à un retour officiel de résolution, c'est parce qu'elle a paru se livrer aux agitations stériles, abuser de son pouvoir et rendre tout impossible ou tout possible. Voilà la vérité.

Le moment est-il venu de renoncer par impatience à ce qui a fait de la République un régime régulier, de renouer les traditions révolutionnaires? Dès l'ouverture de la session, d'ici à huit jours, les républicains vont avoir l'occasion de montrer s'ils sont un parti mené par les influences agitatrices, ou s'ils restent un parti réellement politique, sachant se contenir, résister même à des ressentiments légitimes, et se défendre non-seulement des violences de la rue, ce qui est aujourd'hui bien facile, mais des violences de parlement. Ils vont avoir surtout, dès leur réunion, deux occasions décisives : la vérification des pouvoirs, qui est le préliminaire de tout, et le budget, dont la discussion est nécessairement prochaine, puisque l'on touche à la fin de l'année, puisqu'il faut voter sans retard les contributions directes que les conseils-généraux ont encore à répartir. La est la première épreuve de l'esprit politique de la nouvelle chambre.

Quelques élections disputées, validées ou invalidées, ce n'est encore rien. Le point grave, c'est le budget. Ici tout devient pressant. Il y a une résolution à prendre sans perdre de temps. Le budget doit être voté avant le 1er janvier, et ce qui est en question, c'est ni plus ni moins la marche régulière des services publics. Qu'il y ait des chocs politiques, des difficultés parlementaires, des rivalités de pouvoirs, soit, tout cela est possible; mais l'idée de laisser en souffrance, sous une forme quelconque, le budget de l'état, cette idée n'a pas assurément venir un seul instant à des esprits sérieux, quelque passionnés qu'ils puissent être. Les complications profondes, sérieuses, qui en résulteraient aussitôt et qui se succéderaient rapidement seraient d'une telle nature que les conséquences ne tarderaient pas à retomber sur ceux qui n'auraient pas craint de se prêter à cet immense désordre. Imagine-t-on ce qui arriverait, si pour le 1er janvier le budget n'était pas voté, si tous les services publics n'étaient point assurés, sous prétexte que la chambre ne serait pas absolument satisfaite d'un ministère que M. le président de la République aurait consulté? Non, ce n'est pas cela, dira-t-on, l'esprit de parti n'ira pas jusqu'à ces extrémités dont le pays tout entier souffrirait bien vite. On ne se donnera pas le ridicule de refuser le budget, on votera l'essentiel, puis on tirera les conséquences de la bonne pour certaines dépenses, on disputera certaines crédits, et on s'accordera pour des dossièmes provisoires. Ceux qui font ces beaux projets ne soupçonnent pas apparemment les confusions qu'ils amèneraient, les interruptions de services qu'ils provoqueraient, les coups qu'ils porteraient à la marche des affaires par ce vote marchandé, fractionné et toujours incertain du budget, sans parler des dangers d'un autre genre qui pourraient naître chemin faisant. Tout cela aurait trop l'air d'une taquinerie ridicule, ou ce ne serait que le dégénérescence d'une guerre systématique, préméditée, poursuivie à travers tout pour arriver à la disparition plus ou moins volontaire, plus ou moins forcée de M. le maréchal de Mac-Mahon,—et si c'était là en effet une partie du système, la question reviendrait toujours à savoir si dans l'intérêt de la république il y a de la prévoyance à pousser cette guerre jusqu'au bout.

Oui, sérieusement, c'est une question grave de savoir si les républicains eux-mêmes sont intéressés à renverser M. le maréchal de Mac-Mahon, ou même à lui créer des conditions tellement difficiles qu'il doive être amené à se démettre volontairement. Qu'on y réfléchisse bien, il s'agit aujourd'hui de résolutions décisives, d'un plan de conduite auquel tout ce qui n'est qu'incident doit rester nécessairement subordonné. La difficulté immense a été jusqu'ici d'arriver à la constitution régulière de la république, la difficulté qui reste encore à résoudre est de la faire vivre, de l'acclimater. Jusqu'ici la république en France n'a eu qu'une existence artificielle, agitée et éphémère. Toutes les fois qu'elle a reparu, elle est invariablement morte de mort violente; elle a disparu dans les convulsions et sous les coups de la force, faute d'être constituée de façon à offrir des garanties d'ordre et de durée pacifique. Aujourd'hui elle a une organisation conservatrice, elle est à peu près sûre, si on y met de la bonne volonté, de franchir son étape, d'arriver au terme légal fixé par la constitution, et à ce moment, dans l'état des partis monarchique, elle a encore tout droit d'espérer pouvoir renouveler son bail, si on nous passe cette expression. Eh bien! c'est sur ce point que nous appelons l'attention de tous les républicains sérieux. Est-ce intéressé à montrer que la république ne peut décidément pas aller jusqu'au bout de son bail, qu'elle ne peut franchir son étape sans laisser en chemin un morceau de la première constitution conservatrice qu'elle ait eue?

CH. DE MAZADE.

THÉATRE DES VARIÉTÉS.

Débuter devant une salle comble est d'un heureux augure pour une compagnie lyrique, et obtenir un premier succès devant un public éclairé et difficile, en dépit des circonstances défavorables qui nuisent toujours à une première représentation, est l'assurance d'une série de bonnes soirées, féconds en jouissance musicales pour le public. Tel a été le double résultat atteint par les débuts des artistes de M. Fryer, au théâtre des Variétés, hier soir.

L'ensemble de la représentation du *Trouvère* a été, aussi satisfaisant que nous l'espérions et les artistes se sont montrés à la hauteur de la réputation qui les avait précédés ici.

Madame Pappenheim est une chanteuse à la voix ample, chaude et dramatique; on voit de suite qu'elle est de bonne école; elle a conquis de prime abord son public.

Le premier ténor, M. Ch. Adams, a produit également une impression très favorable. On reconnaît en lui un chanteur de grand style, un artiste accompli. Son air de la scène de mariage (nous ne parlons pas du final "supplice fatal" dont on a fait bisser) nous a révélé chez lui les qualités que nous recherchons avant tout chez l'artiste que nous sommes appelés à juger sur une première audition.

Madame Adélaïde Phillipps est montrée bonne tragédienne lyrique dans le rôle d'Azucena et a très bien dit les scènes importantes de son rôle.

Le public a accueilli avec faveur ces trois artistes et il est montré bienveillant envers M. Teglia pietra, le baryton, qui a eu aussi les honneurs du bis.

Nous parlerons plus longuement de ces artistes; nous devons nous borner à constater d'une façon générale le succès de la soirée d'hier.

Ce soir, la compagnie donnera la première représentation à la Nouvelle-Orléans du *Vaisseau Fantôme*, dont on trouvera l'analyse ci-dessous. C'est la première occasion qui ait jamais été offerte à nos dilettants d'entendre un opéra de Wagner; elle sera sans doute saisie avec empressement. Le directeur, Mr Fryer, a apporté avec lui les deux ténors nécessaires à l'action du premier acte. Il y aura trois nouveaux débuts, ceux de M. Fritsch ténor, Blum baryton, Wiegand première basse. Le rôle de Senta est un des grands rôles de madame Pappenheim.

Vendredi on donnera *Les Huguenots*.

Samedi, *Masaniello* au lieu d'être donné en matinée, sera représenté le soir, la matinée étant supprimée.

LE VAISSEAU FANTOME.

(*Flying Dutchman.*)

Le héros de cet opéra est un marin hollandais condamné par un vœu imprudent recueilli par Satan, à naviguer sans repos ni trêve et sans pouvoir trouver la mort jusqu'à la fin du monde, à moins qu'il ne trouve une femme fidèle qui consente à l'épouser. Sur les côtes de Norwège, le "Vaisseau Fantôme" du "Hollandais fuyant" fait la rencontre d'un brick norwégien. Le marin hollandais offre à Darland, capitaine de ce brick, les trésors que renferme son navire s'il veut lui accorder l'hospitalité et la main de sa fille Senta. Le contrat est accepté et conclu et le premier acte se termine par un chœur de matelots.

Le second acte se passe au pays du capitaine Darland. Senta est au milieu de ses compagnes qui filent et chantent la chanson du rouet. Le portrait du "Flying Dutchman" est suspendu à la muraille et Senta a entendu l'histoire du malheureux marin, elle ne fait que penser à lui et veut se dévouer pour mettre fin à son tourment.

Après avoir chanté la ballade qui relate l'histoire du marin, Senta fait vœu de se donner à lui. Le chasseur Erik, à qui Senta a été fiancée, proteste, et pendant que les jeunes filles vont voir arriver le navire de Garland, il essaie vainement de faire revenir Senta sur sa résolution.

Garland arrive et présente le "Flying Dutchman" à sa fille qui l'accepte pour fiancé et promet de lui être fidèle.

Au troisième acte, les matelots du brick norwégien chantent et s'amusent avec les filles du pays en se moquant des marins taciturnes du Hollandais qui répondent par un chant fantastique. Erik plaide de nouveau sa cause auprès de Senta et le marin croyant que celle-ci a faibli et est prête à renoncer à lui, donne l'ordre du départ, mais Senta se déclare prête à partager son sort même après que le marin a fait connaître son identité et le rideau tombe.

La vie est douce
Et
La Fortune aussi
Achetez donc
Un billet de $10
Dans le
Grand Tirage
De la Loterie de la Louisiane
11 Décembre
Gros lot $100,000.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée "le Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

— No 1 —

SUCCÈS ÉTONNANT.—C'est le devoir de toute personne qui a été guérie par le Sirop allemand de Rechès d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ses amis. Il guérit la consomption, la toux, le croupe, l'asthme, la pneumonie et de fait tous les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffisent, et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres politiraïpe pourtant, pour qu'ils fassent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" ne saurait être trop connu. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, dans tous les droguistes.

MEUBLES! MEUBLES!!—Ce n'est pas à tort que la maison de Jos. B. Hubbard, au coin des rues Remparts et Perdido, est appelée "le Palais des Meubles". On trouve, en effet, dans cette fabrique, des meubles de tous genres, de toutes formes, de tous styles et de tout prix. Ils sont tous très habilement et très solidement confectionnés. Allez-y et voyez de vos yeux.

— No 1 —

SUCCÈS ÉTONNANT.—C'est le devoir de toute personne qui a été guérie par le Sirop allemand de Rechès d'en faire connaître les merveilleuses qualités à ses amis. Il guérit la consomption, la toux, le croupe, l'asthme, la pneumonie et de fait tous les maux de gorge ou de poumon. Personne ne peut en user sans éprouver un soulagement immédiat. Trois doses suffisent, et nous considérons qu'il est du devoir de tout droguiste de le recommander aux pauvres politiraïpe pourtant, pour qu'ils fassent au moins l'essai d'une bouteille, attendu que 40,000 bouteilles ont été vendues l'année dernière, et que ce remède n'a pas échoué une seule fois. Le "SIROP ALLEMAND" ne saurait être trop connu. Demandez-le aux droguistes. Des bouteilles d'échantillon pour essai se vendent à 10 cents. Les bouteilles de taille régulière se vendent 75 cents, dans tous les droguistes.

FRANCE.

Chambre des Députés.

La validation des Pouvoirs.

La majorité a rompu avec toutes les habitudes parlementaires; elle a commencé par s'attribuer exclusivement toutes les nominations dans les bureaux, et dans la seconde séance du 8, elle a procédé à la validation exclusive des membres de l'opposition. Dans la séance de nuit, elle a validé l'élection de M. Bonnet-Duverdier, condamné à 15 mois de prison pour excitation à l'assassinat. Voici l'incident qui s'est produit sur la première des candidatures officielles examinée.

M. Henri Brisson.—Je demande à la Chambre d'ajourner à une autre séance l'examen de l'élection de M. Roques. Cette élection est issue de la candidature officielle (Interruptions à droite), et, sans rien préjuger de ce que décidera la Chambre, soit d'une façon générale, soit sur chaque dossier en particulier, je crois que c'est là une question trop grave pour vider en même temps que les élections non contestées (Très bien! très bien! à gauche.).

Parmi les manœuvres de la candidature officielle figure au premier rang l'usage des affiches blanches, réservées aux actes administratifs, avec ces mots "candidat du gouvernement du maréchal Mac-Mahon, président de la République."

Il y a là, je le répète une question trop grave pour que la chambre la vide incidemment. J'insiste pour l'ajournement. (App audissements à gauche.)

M. Paul de Cassagnac.—Pas plus que M. Brisson, je ne veux préjuger la question de fond; je viens seulement, comme membre du deuxième bureau, donner les raisons qui ont déterminé ce bureau à vous proposer la validation des élections qui ont eu le patronage de la candidature officielle : les affiches blanches.

Le deuxième bureau a pensé qu'il serait souverainement injuste que la chambre se constituât seulement avec une majorité républicaine, parce qu'alors, dès votre constitution, vous vous mettriez à l'état de juges et parties. (Interruptions à gauche)

Nous discuterons quand il vous plaira la candidature officielle et nous vous prouverons qu'en 1871 vous en avez usé et abusé plus que nous. (Applaudissements à droite.)

Mais nous ne croyons pas le moment venu, et dans la candidature officielle, il faut distinguer, comme l'a fait le 2ème bureau, les élections que la candidature officielle a créées et faites toute seule; celles-là, nous sommes trop équitables pour n'en pas réserver l'examen.

Mais si, dès à présent, dans vos bureaux, vous pouvez constater l'innocence (Rires à gauche), je veux dire l'innocuité de la candidature officielle, validez. Il y a parmi nous beaucoup de membres qui n'ont emprunté aucune force à l'appui du gouvernement.

Il y en a même qui ont été diminués (Rires et applaudissements à gauche), affaiblis par cet appui. (Nouveaux rires à gauche.) Je sais de ce nombre, et quand j'ai refusé dans le cabinet du ministère de l'intérieur la candidature officielle pour mon pôre et pour moi, c'est que je la savais inutile et que je craignais qu'elle ne fît nuisible.

Je ne l'ai acceptée que sur cette observation que ce serait peut-être jeter quelque désorganisation sur la candidature officielle. (Rires à gauche.)

Si la candidature officielle avait pu être déconsidérée déjà et déshonorée, c'est par vous, messieurs, alors que votre ministère et sous préfets étaient candidats dans leur arrondissement. (Rires et applaudissements à droite.)

J'ai donc accepté la candidature officielle pour ne pas faire la solidarité du péril avec mes amis de la droite. Eh bien, il y a beaucoup d'élections patronnées par le gouvernement qui ne présentent aucun caractère délictueux, qui n'ont été que renouvellement d'élections validées l'an passé. Si vous voulez pousser la question jusqu'au bout, je vous dirai que c'est là une question de justice ou de force brutale.

Si vous voulez la justice pour tous, si vous voulez faire taire les rumeurs de vos journaux qui disent que vous voulez faire maîtres en France tous vos sièges, si vous n'avez qu'à valider les élections des candidats officiels, comme M. Roques, contre l'élection desquels il n'y a aucune protestation.

Si, au contraire, vous voulez que la question soit une question de force brutale, nous nous inclinerons en faisant entendre nos protestations. (Mouvements divers.)

M. Brisson—L'observation de M. de Cassagnac touche au fond de la question. Il ne s'agit pas de décider d'évincer la minorité, il s'agit seulement de régler l'examen de la question de la candidature officielle, notamment de la candidature officielle avec affiches blanches.

Cette question, d'ailleurs, ne peut être utilement discutée qu'en présence du gouvernement vaillant qui conserve le pouvoir, mais ne paraît pas devant la chambre. (Rires à gauche.) Je comprends du reste son hésitation, car il s'entendrait dire par ses amis de la droite que son appui leur a été nuisible et que la candidature officielle a fait élire.... des républicains. (Rires et applaudissements à gauche.)

Entre nos sentiments, qu'il connaît et ceux de ses amis, qui viennent de se révéler, il serait mal à l'aise. (Nouveaux rires à gauche.)

J'insiste sur ma demande d'ajournement. (Applaudissements à gauche.)

M. le président—Je mets aux voix cette demande d'ajournement.

A la majorité de 323 voix contre 220, l'ajournement est prononcé.

La chambre reprend la discussion de la vérification des pouvoirs.

A propos de la validation de l'élection de M. Paul Bethmont, nouvel incident:

M. le président.—Il y a une demande de scrutin pour l'ajournement des conclusions du 2e bureau.

Plusieurs membres à gauche.—Les noms! les noms!

M. le président.—La demande est signée de MM. Ancel, Du Douët, de la Billais, Bandry-d'Asson, le comte de Colbert-Laplace et plusieurs autres membres.

M. de Choiseul.—On ne les oubliera pas!

M. Vilain.—On ne peut pas demander le scrutin sur une question qui n'est pas posée à la tribune.

M. Hamille.—Je proteste contre les paroles qui ont été prononcées tout à l'heure par M. de Choiseul quand, à la lecture des noms des signataires, il a dit : On ne les oubliera pas!

M. de Choiseul.—Je tiens à rappeler à cette tribune les paroles que j'ai prononcées, puisque, sans avoir été entendues de tous, elles ont été relevées par quelques-uns.

J'ai dit et je maintiens que quand une assemblée débute par des procédés tyranniques (Applaudissements ironiques à droite), elle dispose gravement ses colères (Rires à droite), et moi qui ai l'honneur d'appartenir à cette chambre et ne désire que la concorde (Nouveaux rires) dans l'intérieur de ce parlement, je ne cesserai toujours protesté contre les violences partiales de cette chambre (Exclamations à droite), l'espérais que dès le début de nos réunions on ne donnerait pas le signal d'animosités et de taquineries indignes d'un parlement. (Très bien! très bien! à gauche.)

M. Baragnon. (Rires à gauche.—Applaudissements à droite.)—Permettez-moi d'espérer que les incidents qui se sont produits aujourd'hui ne se reproduiront pas demain, et que la majorité elle-même verra qu'en ce moment elle est responsable de ce qui se passe en ce moment. (Très bien! très bien! à droite.)

Jusqu'ici, lorsqu'il s'agissait de vérifier les pouvoirs, les députés étaient partagés en deux classes, les députés contestés et les députés non contestés.

M. Brisson a inauguré une jurisprudence nouvelle et les députés viennent d'être classés en députés agréables à la majorité et en députés désagréables à la majorité. (Applaudissements à droite.)

Les premiers seront validés l'un après l'autre, et les autres, dont les pouvoirs ne sont même pas contestés, feront antichambre à la porte du parlement. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

Voilà ce que vous avez rêvé, voilà ce que vous avez fait triompher tout à l'heure.

Ne vous étonnez donc pas que la minorité proteste et zasse usage des armes que lui donne le règlement. Il faut que le pays sache comment vous vous servez de votre force. (Très bien! très bien! à droite.)

Permettez moi d'espérer que demain nous rentrerons dans les véritables traditions du régime parlementaire. (Rires à gauche.)

Un membre à gauche.—Et les candidatures officielles?

M. Baragnon—La question des candidatures officielles? personne, à droite, ne refuse de la traiter; vous pouvez le faire tout à l'heure; et c'est vous qui l'avez refusé.

J'espère que demain vous reprendrez vos travaux sans donner au pays le spectacle d'une assemblée validant sa majorité et ajournant systématiquement la minorité. (Applaudissements à droite).

L'ajournement est mis au voix, et, à la majorité de 443 voix contre 22 sur 465 votante, n'est pas prononcé.

Les conclusions du bureau sont votées. M. Bethmont est admis.

M. Laussedat—Les travaux préparatoires d'une assemblée qui se constitue ont toujours une certaine lenteur qui risque aujourd'hui d'être accrue par des procédés destinés à prolonger encore notre inaction.

C'est après un interrègne de cinq mois sans représentation, que le pays, impatient, demande que nous fassions acte législatif. (Très bien! à gauche!).

Les bureaux se sont occupés de l'examen des dossiers électoraux; un nombre considérable de rapports sont prêts.

Cependant, trente-sept élections seulement ont été validées. Nous ajournons ainsi nos délibérations d'une façon préjudiciable aux intérêts du pays. (Très bien! à gauche!

Je demande, au nom de tous ceux qui ont à cœur de se respecter et de faire respecter l'assemblée nationale.....(Réclamations à droite).....

Cette expression ne saurait blesser personne, car je suppose que tout le monde a souci de la dignité de l'assemblée dont il fait partie.

Pour abréger les travaux préparatoires, pour permettre à cette assemblée de se constituer, je demande que l'assemblée suspende la séance pendant deux heures et reprenne l'examen des dossiers électoraux ce soir à huit heures. (Applaudissements à gauche).

M. Madier de Montjau.—L'assemblée ne se séparera que lorsqu'elle sera constituée.

Plusieurs voix.—La permanence!

La chambre décide que la séance est suspendue et qu'elle sera reprise ce soir à huit heures.

La séance est reprise de 8 heures à 11 heures et demie pour continuer la vérification des pouvoirs.

Toute la séance du lendemain vendredi 9 a été employée à la même besogne sans qu'aucun incident vînt rompre la monotonie de la séance.

Séance du 12 novembre.)

La séance est ouverte à deux heures un quart, sous la présidence de M. J. Grévy, président.

M. le président déclare la Chambre constituée et la remercie de l'avoir confirmé dans ses fonctions.

Ces fonctions lui imposent une tâche et une responsabilité à la hauteur desquelles il s'efforcera de se tenir, comme la Chambre, par sa modération et sa fermeté, saura se tenir à la hauteur de la sienne. (Applaudissements à gauche). — En s'inspirant de l'admirable sagesse et de la volonté du pays qui est avec elle. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Callinax, ministre des finances, dépose le projet du budget de 1878, un projet tendant à régulariser des crédits ouverts pendant l'absence des Chambres, et des projets portant ouverture de crédits supplémentaires.

Ces projets seront imprimés et distribués.

M. le duc Decazes, ministre des affaires étrangères, dépose des projets de loi portant approbation des conventions faites avec la Suède, de deux conventions de chemins de fer avec la Belgique et d'une convention relative à la cession par la Suède de l'île de Saint-Barthélemy.

Ces projets seront imprimés et distribués.

M. Leblond dépose une proposition de résolution relative à des modifications à apporter au règlement de la Chambre et demande l'urgence.

L'honorable membre rappelle que, dans les dernières séances de la précédente Chambre, il s'est passé des faits très regrettables qui ne pourraient se reproduire sans compromettre gravement la dignité de l'Assemblée. (Applaudissements à gauche.)

L'urgence mise aux voix est déclarée.

M. Albert Grévy dépose une proposition de résolution dans ce sens:

Toutes les lois avant été violées pendant la période électorale (Applaudissements à gauche) pour exercer sur les électeurs une pression illégitime, et le scandale de la candidature officielle s'étant étalé aux yeux du pays avec des procédés qui ne méritent pas le nom de leurs auteurs (Nouveaux applaudissements), tous les faits délictueux et criminels qui se sont produits devront être réunis dans une enquête parlementaire qui permettra d'en apprécier le caractère et d'en prévenir le retour.

Cette enquête est d'autant plus nécessaire que le cabinet ne peut en résulter contre les violences du pays. (Applaudissements.)

Une commission d'enquête sera nommée pour étudier tous les faits relatifs aux élections.

Elle sera investie des pouvoirs les plus étendus et proposera à la Chambre les résolutions que cette fait lui paraîtront comporter. (Nouveaux applaudissements.)

L'orateur demande la déclaration d'urgence. Il importe d'ouvrir le débat sur la candidature officielle, dont le pays attend la condamnation de la représentation.

Il s'est produit des faits dont la conscience publique réclame la répression. Toute autre procédure serait illusoire puisque à l'heure actuelle les coupables sont des agents du pouvoir qui s'attache sur ces bancs. (Applaudissements.)

Le pays attend encore que la Chambre demande compte à ceux qui, depuis cinq mois, traitent la France en province conquise.

Le pays a fait son devoir. C'est maintenant à la Chambre à faire le sien. (Vifs applaudissements.)

M. le duc de Broglie, président du conseil déclare que le gouvernement, lui aussi, demande l'urg